

Associations & Fondations



Les locaux d'Ulule, plate-forme de crowdfunding, rue de l'Est à Paris, 20°. OPHELIA NOOR POUR « LE MONDE »

Mutation accélérée

Porté par le développement du numérique, le milieu associatif redéfinit ses fondamentaux et renforce ses partenariats pour prendre un nouvel essor

A partir du 10 décembre, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), qui représente 600 000 associations en France, réforme ses statuts et devient le Mouvement associatif. Un nouveau nom symbolique pour accompagner les changements du secteur. « Les associations sont confrontées à une crise des financements et du bénévolat qui sont les conséquences de mutations profondes et irréversibles, explique Nadia Bellaoui, sa présidente. Pour y faire face, elles devront profondément se réinventer, repenser leurs pratiques, diversifier leurs ressources, créer des synergies avec les autres forces vives de leurs territoires, initier des formes nouvel-

les de fonctionnement et d'élaboration collective qui permettront de mieux décider et de mieux agir. »

A cet appel vibrant au changement, il faut évidemment ajouter l'impact d'Internet sur le fonctionnement : mise en réseau, recherche de fonds, campagne de sensibilisation, etc. Si le socle commun reste la loi de 1901, « avec la liberté associative », rappelle Valérie Fourneyron, la ministre chargée du secteur, bien des changements et des ruptures en modifient les contours. Ainsi, le bénévolat est toujours aussi important, et même en augmentation, mais il change de nature : le volontaire est moins fidèle à une association et préfère donner des coups de main ciblés. Il est devenu, lui aussi, un zappeur.

Grâce à Internet, pour la recherche de fonds, dans une conjoncture de diminution des finances publiques, les grandes associations innovent plus facilement et parviennent à capter les compétences technologiques et les moyens financiers. Par leur importance et par leur notoriété, elles parviennent mieux à bénéficier de « crowdfunding », forme de financement qui permet à des particuliers de soutenir directement un projet via une plate-forme Internet.

Ce dynamisme s'oppose aux difficultés que rencontrent une multitude de petites et moyennes structures associatives moins favorisées, au risque là aussi de provoquer une forme de fracture numérique.

Pour mieux répondre à ce nouvel environnement et développer, selon les termes de la ministre, « un écosystème favorable à l'essor des associations », de nouveaux outils apparaissent peu à peu. L'adoption de la loi sur l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») par le Sénat début novembre a permis de définir un cadre législatif pour la subvention, ce qui devrait consolider et sécuriser le financement des associations.

D'autre part, la charte des engagements réciproques renforce le partenariat avec les pouvoirs publics. Après le rendez-vous de 2001, année du centenaire de la loi sur les associations, 2014 ouvre encore d'autres perspectives. ■

DOMINIQUE BUFFIER

Inventer pour préparer l'avenir

Comment continuer de développer l'associatif avec moins de financements ? Derrière cette équation, c'est tout un champ économique qu'il faut rénover



L'avenir des associations se joue maintenant. Après une longue période de développement s'ouvre une ère nouvelle : moins de ressources publiques, davantage de besoins sociaux, des attentes citoyennes en hausse. Faut-il faire plus d'associatif avec moins ? L'idée, simple, est insuffisante. Il faut donc tenter de faire « autrement ». Le diagnostic de départ se résume ainsi : la puissance associative est ébranlée dans ses fondamentaux.

Oui, le secteur associatif reste une puissance socio-économique : il compte aujourd'hui 1,8 million d'emplois (8% des effectifs du secteur privé) et pèse 85 milliards d'euros (3,2% du produit intérieur brut français). Malgré la crise, le secteur s'est développé rapidement jusqu'en 2010. Mais ses fondamentaux, financiers et humains, sont remis en question. Depuis 2011, le secteur connaît une stagnation de son poids et de ses emplois. Une « première » négative, qui tient, pour l'essentiel, à la baisse de la plupart des financements publics : de ce point de vue, seuls les conseils généraux se maintiennent.

Sur le plan humain, l'action des associations gestionnaires, de plus en plus technique, requiert des compétences élevées (dans les technologies numériques par exemple). Les employeurs associatifs peinent à rémunérer ces compétences à leur juste niveau. Les emplois d'avenir ne régleront pas ce problème. Si le bénévolat reste en expansion, bien des bénévoles ne souhaitent plus s'impliquer dans le projet associatif, préférant donner des coups de main ponctuels.

Voici donc que se profilent des années d'âles. Les difficultés sont nombreuses, mais pas uniformes. Le secteur médico-social (insertion des personnes vulnérables ou handicapées, aide à domicile et développement social des territoires) subit les effets de la raréfaction et de la transformation des financements publics. Le secteur socioculturel et l'éducation populaire (MJC, bibliothèques, médiathèques, théâtres, musées...) connaissent des difficultés chroniques et croissantes de trésorerie. Les clubs sportifs ont de plus en plus de mal à trouver des bénévoles compétents au regard de réglementations exigeantes. Quant aux associations militantes – actives dans la défense de l'environnement, du cadre de vie, des consommateurs, des causes ou des minorités – qui jouent un rôle d'alerte auprès des pouvoirs publics, elles sont le plus souvent exclues des financements publics et peinent à trouver des ressources autres que les cotisations et quelques dons.

Les discours globalisants sur le monde associatif trouvent vite leurs limites, mais on peut pointer quelques enjeux d'ensemble.

Premier enjeu : l'instrumentalisation des associations gestionnaires par les procédures de commandes publiques. À la baisse des subventions (-17% en six ans) répond une explosion des commandes publiques (+73%). Les subventions publiques étaient, en 2005, deux fois supérieures à ces commandes ; elles occupent désormais un poids comparable, respectivement 24% et 25% du financement total. La définition de la subvention par la loi sur l'économie sociale et solidaire (loi ESS), portée par le ministre Benoît Hamon et votée au Sénat,

était nécessaire ; sera-t-elle suffisante ? Il ne s'agit pas ici de critiquer le recours à des mises en concurrence qui peuvent être stimulantes. Mais ces transformations rapides peuvent altérer la nature même du projet associatif, fragiliser certaines associations et les inhiber dans leur créativité sociale. Or l'innovation est indispensable au renouvellement de politiques publiques à la peine.

« Sur le plan humain, l'action des associations gestionnaires, de plus en plus technique, requiert des compétences élevées, dans les technologies numériques par exemple »

Deuxième enjeu : l'affaiblissement des petites et moyennes associations (PMA). Le développement de la commande publique se porte sur les grosses associations, au détriment des moyennes, qui n'ont ni la taille ni les compétences pour accéder aux commandes. Cette évolution peut conduire à une dualisation trop forte entre de petites associations de bénévoles, qui fonctionnent au niveau local sans ou avec très peu de financements, et de puissants groupes associatifs. Les dispositifs locaux d'accompagnement des PMA seront essentiels.

Troisième enjeu : le recul des fonctions associatives de cohésion sociale. Le développement du secteur s'appuie de façon croissante (+29% en six ans) sur la participation financière des usagers au service rendu. Ces derniers financent déjà par leurs cotisations près de 47% du budget du secteur. Ces évolutions pourraient entraîner une sélection des publics en fonction de leur solvabilité, affaiblissant le rôle associatif de cohésion sociale.

Quatrième enjeu : la montée des inégalités territoriales. Les évolutions conjuguées de baisse du poids de l'Etat, de privatisation et de décentralisation des financements subordonnent les associations à la richesse ou à la pauvreté des territoires. Sur les territoires dynamiques, elles trouveront financements, publics et privés, bénévoles de qualité, gouvernances de bon niveau et compétences salariées. Mais, ailleurs, sur les territoires en déclin, enclavés, vieillissants, en déficit de matière grise ?

Comment anticiper et répondre à ces enjeux, écrire un avenir autrement ? C'est aux dirigeants associatifs de le faire. On peut poser ici quelques jalons.

Il faut souligner d'emblée la nécessité de mieux lire l'avenir par une intelligence non lucrative. Le think tank La Fonda a fait un remarquable travail prospectif avec « Faire ensemble 2020 ». Il n'est pas normal que l'exercice gouvernemental sur la France en 2025 fasse aussi peu de place au non-lucratif.

Dans cet ordre d'idées, il y aurait lieu de rénover les fédérations d'associations. Elles souffrent ; leur modèle économique, leur gouvernance, leurs outils datent du XX^e siècle. Accompagnons-les afin qu'elles apportent des services utiles à leurs membres et portent leurs plaidoyers avec efficacité.

Pour affronter les risques, les associations vont devoir chercher de nouvelles alliances et clarifier certains positionnements. Les alliances territoriales seront essentielles. Avec les collectivités territoriales au premier chef, pour ne pas être de simples prestataires de commandes publiques, mais de vrais partenaires, coproducteurs de l'intérêt général. L'actualisation voulue par la ministre des associations, Valérie Fourneyron, de la Charte d'engagements réciproques signée en 2001 entre l'Etat et la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), devrait, cette fois, comporter la signature des collectivités territoriales. Un droit du partenariat pourra-t-il s'inventer ?

Alliances avec les entreprises ensuite, afin qu'elles ne soient pas que des mécènes ponctuels, mais des partenaires de projets territoriaux à part entière.

Clarification du positionnement associatif vis-à-vis de l'ESS, enfin. Une partie des associations doivent s'assumer comme entreprises associatives et revendiquer leur appartenance à une ESS dynamique. Les associations sont souvent aujourd'hui dans un entre-deux : ni dans l'économie ni dans la citoyenneté. Cette ambiguïté a ses conséquences. Ainsi la loi ESS en cours est-elle assez peu associative. Pourtant, nombre de questions, comme l'accès aux fonds propres ou la gestion des ressources humaines, sont des sujets communs à toutes les entreprises sociales.

Au final, les associations devront faire preuve de pragmatisme, car la période des financements publics abondants est finie ; d'imagination, car il va falloir inventer de nouveaux modèles économiques et produire de l'innovation financière (« crowdfunding », titres associatifs, par exemple) ; de coopération, car le monde associatif devra sortir d'un certain « chacun pour soi » qui le caractérise encore. ■

**HUGUES SIBILLE
ET VIVIANE TCHERMONOG**

Hugues Sibille est vice-président du Crédit coopératif et président de l'Avise ; Viviane Tchermog est chercheuse au CNRS, Centre d'économie de la Sorbonne.

Enfant, Véronique a été renversée. Quatre mois de coma. Aujourd'hui, elle vit dans une Maison Perce-Neige.

FAITES UN DON 01 47 17 19 30 PERCE-NEIGE.ORG

016 - Crédit photo : Marc Guéret



De gauche à droite :
Ulule, plate-forme de « crowdfunding », à Paris 20^e.
L'association de réinsertion Adapt-Equit,
aux Ecuries de la blanche, à Bailleul (Nord).
Les bénévoles d'Action Froide, à Arcueil.

OPHELIA NOOR, OLIVIER TOURON/DIVERGENCE ET GWENN DUBOURTHOUMIEU POUR « LE MONDE »

Cœurs de cible

Faut-il séduire de nouveaux donateurs ou miser sur les plus anciens ?

En trois minutes, faites le point sur votre cœur. Etes-vous une femme ? Un homme ? Quel âge avez-vous ? Etes-vous sujet à des difficultés sexuelles ? Déjeunez-vous le plus souvent au restaurant, chez vous ou d'un sandwich ? Rien ne vaut une série de questions pour capter l'attention du chaland. Une visite sur le site de la Fédération française de cardiologie, qui regroupe des cardiologues et des bénévoles engagés dans la réduction des maladies cardio-vasculaires, se transforme rapidement en consultation médicale.

Quand le résultat du « test » tombe, le quidam est invité à laisser son adresse mail. La fédération l'informera régulièrement et lui proposera, à l'occasion, d'effectuer des dons. « Sur 250 000 visiteurs, plus de 100 000 se sont « autotestés » en ligne. On les prospecte pour des collectes », signale le publicitaire Laurent Terrisse, de l'agence Limite. Le « coup du test », ça marche. La preuve, « la générosité de ces sympathisants est double par rapport à celle des personnes ciblées par le marketing direct traditionnel », précise le spécialiste.

L'arbitrage entre la vitalité des papy-boomers zappeurs et le rituel des mamies n'est pas facile

Les donateurs ont changé. La vieille dame qui signait tous les ans un chèque du même montant à l'association de son cœur est désormais concurrencée par le jeune retraité dynamique, hyperinformé et zappeur. La limite entre les deux générations, qui s'établissait autour de la soixantaine au début des années 2000, est logiquement montée à 70 ans.

La nouvelle génération, plus alerte, « choisit sa cause au cas par cas, demande des preuves et de la considération », souligne M. Terrisse. Mais aussi des avantages fiscaux. Le site Aquidonner.com a été conçu pour ces zappeurs. Le donateur potentiel choisit le type de cause qu'il veut aider, le lieu d'action (France ou monde) ou encore la sen-

sibilité du mouvement, laïque, chrétienne ou musulmane. Un moteur de recherche fournit immédiatement quelques résultats, avec, pour chaque structure, son action principale, le public visé et le montant de la réduction d'impôts.

De nouvelles méthodes émergent. Le Secours populaire récolte des dons grâce à « l'arrondi », une méthode mise au point par la société microDON, qui se réclame de l'« économie solidaire » : au supermarché, sur un bulletin de salaire ou un relevé bancaire, lors d'achats en ligne, la somme est arrondie à l'euro supérieur, et les centimes additionnels versés à une cause.

Face à tant d'ingéniosité, certains responsables associatifs, élevés à l'ancienne école, cherchent encore leurs marques. « Beaucoup d'associations distinguent encore leur service marketing, qui s'adresse à leurs donateurs traditionnels, de leur service communication, destiné au grand public », constate M. Terrisse. D'autres, à l'instar de la Croix-Rouge qui affuble ses collecteurs de la coiffe blonde d'Adriana Karembeu, ont compris qu'à l'heure des réseaux sociaux et de la surinformation, on s'adresse à tout le monde en permanence.

Ces stratégies s'entrechoquent dans les pages du mensuel *Le Revenu* (ex-*Le Revenu français*), consacré aux placements financiers. Au mois de mai, juste avant les déclarations d'impôts sur les grandes fortunes, « on y trouve à la fois des encarts publicitaires qui mettent en scène le donateur, adoptant un discours de banque d'affaires, des réclames classiques, usant les mots-valises de « solidarité » et de « générosité », et même des coupons-réponses à découper », s'amuse M. Terrisse.

Mais l'arbitrage entre la vitalité des papy-boomers et le rituel des mamies n'est pas facile. Car les trois quarts des dons s'effectuent encore par chèque, même si la proportion diminue chaque année. Selon un récent « baromètre » effectué par l'IFOP pour l'agence Limite, seuls 27 % des Français déclarent avoir fait un ou plusieurs dons par Internet en 2012. Les associations ne veulent bousculer personne, ayant en ligne de mire le legs, ce don final qui peut valoir à lui seul des années entières de collectes au feu rouge.

Le renouvellement des donateurs finira-t-il par emporter les associations les plus traditionnelles ? Rien n'est moins sûr. Le don demeure, envers et contre tout, l'apanage des contribuables les plus âgés, ceux qui disposent de revenus réguliers. ■

OLIVIER RAZEMON



CREDIT COOPERATIF
C'est un choix

AGIR
pour ses idées

Ça s'appelle
S'ENGAGER

BANQUIER
engagé

C'est notre 

C'est un signe.
Et il y a des signes
qui ne trompent pas

www.credit-cooperatif.coop  

« L'association est devenue de plus en plus un employeur »

ENTRETIEN | La ministre Valérie Fourneyron évoque les mutations du secteur et défend sa préoccupation de le remettre au cœur de l'action publique

Valérie Fourneyron, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, en poste depuis mai 2012, fait le point sur le secteur associatif. Elle présente les grandes lignes de la prochaine charte d'engagements réciproques entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations.

Depuis votre arrivée au ministère, qu'est-ce qui a changé pour les associations ?

La prise en compte par les services de l'Etat de l'évolution du secteur associatif : la transformation de ses formes d'engagement, sa relation avec la puissance publique et son poids dans l'emploi.

Principal représentant de l'économie sociale et solidaire (ESS), avec 1,8 million de salariés [sur un total de 2,3 millions], dont 1,3 million d'équivalents temps plein (ETP), le monde associatif stagne, certes, en emplois salariés. Même si, sur les 80 000 emplois d'avenir déjà signés, une très grande majorité l'a été dans le secteur non marchand. La santé et le médico-social ont recruté près de 30 % de ces emplois d'avenir. Mais le bénévolat est toujours aussi fort. Une étude récente, réalisée par l'IFOP pour France bénévolat, montre une hausse de 14 % du nombre de bénévoles entre 2010 et 2013, passé de 18,3 millions à 20,9 millions. Les comportements évoluent : les volontaires zappent d'une activité à l'autre. Et surtout, le modèle de l'association a changé : la structure est devenue de plus en plus un employeur.

Quelles actions l'Etat a-t-il engagées pour



Valérie Fourneyron, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. PHILIPPE WOJAZER/REUTERS

tenir compte de ces évolutions ?

J'ai voulu élaborer un « écosystème » qui ne renie pas le rôle des associations dans l'innovation sociale, leur dimension d'intérêt général, mais qui soit plus solide et mieux conçu au regard de ce qui s'est passé ces dernières années. Nous avons assisté à une véritable mutation du modèle économique des associations. Certes, le socle commun est toujours la loi

de 1901, avec le principe de la liberté d'association. Mais certains champs de la vie associative sont aujourd'hui extrêmement encadrés, à commencer par le tout premier d'entre eux, le médico-social. Il a donc fallu commencer par inscrire dans la loi ce que doit être la subvention. C'était un moment très attendu, l'aboutissement du travail d'observation dirigé par la chercheuse Viviane Tchermog, le CNRS et la Sorbonne sur l'évolution des relations entre la puissance publique et les associations, notamment du fait de la raréfaction des moyens publics et du cadre européen.

En quoi les relations entre les associations et la puissance publique s'étaient-elles modifiées ces dernières années ?

Pour ne pas prendre de risque au regard de la concurrence et du cadre européen, ces dernières années, les commandes publiques des collectivités territoriales se sont multipliées, tandis que les subventions diminuaient. Cette situation a généré une perte de confiance dans la subvention. Comme le révèlent les dernières études et les statistiques sur la période 2005-2011, les commandes publiques ont augmenté de 8 points (de 17 % à 25 %), tandis que les subventions en perdaient 10 (de 34 % à 24 %). Les associations étaient amenées à répondre aux marchés publics, au détriment parfois de leur projet d'intérêt général et de leur objet social. Les associations se sont donc de plus en plus souvent retrouvées dans un rôle de prestataires de services. L'inscription de la subvention dans

la loi a pour but de sécuriser le financement des associations, tout en reconnaissant leur participation à une mission d'intérêt général.

Ce nouveau modèle associatif a-t-il renforcé le partenariat avec les pouvoirs publics ?

Avec le Haut Conseil à la vie associative (HCVA), notre préoccupation a été de remettre les associations au cœur de l'action publique. Les politiques publiques se construisent avec elles, dans le cadre de leur engagement dans un modèle qui a beaucoup évolué. En 2001, lors du centenaire de la loi de 1901, l'Etat et les associations, réunis au sein de la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), ont signé une charte d'engagements réciproques pour définir la façon dont ils étaient partenaires dans l'intérêt général.

Désormais, c'est au tour des collectivités territoriales (régions, départements, communes...) de le faire. Début 2014, une nouvelle charte d'engagements réciproques sera signée avec ce partenaire essentiel, qui n'était pas là en 2001, pour dire ensemble le rôle, les droits et les devoirs de chacun. Pour signifier également la relation des associations avec les pouvoirs publics, sa dimension de relais, la reconnaissance de ce qu'on partage en commun. Les associations sont partenaires, et non plus prestataires de l'action publique.

Quelle sera l'évaluation des engagements pris dans cette charte ?

Il y aura une déclinaison territoriale de la charte des engagements réciproques dans un cadre général, puis thématique, par exemple sur l'action sociale. Cela doit être un outil de travail en termes de transparence, de démocratie. Pour l'évaluation, il y aura un suivi permanent avec la CPCA et les associations d'élus. La Seine-Saint-Denis devrait être le premier département à signer une charte avec une coordination associative de son territoire.

Comment pourrait-on définir, en trois points, ce nouvel écosystème des associations ?

Reconnaissance de leur rôle ; partenariat avec l'action publique (l'Etat apporte 1,3 milliard d'euros aux associations, et plus de 2 milliards d'aide et dons par la défiscalisation) ; facilitation de leur action.

Sans oublier l'irruption des enjeux d'Internet, comme l'illustrent les nouveaux réseaux de compétences créés par l'association Pro BonoLab. Internet modifie les stratégies de campagne de sensibilisation, mais aussi de recherche de fonds. C'est un outil fabuleux pour les associations. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR
DOMINIQUE BUFFIER
ET ANNE RODIER

La loi sur l'économie sociale et solidaire, un atout pour le financement

Le projet de loi sur l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS »), adopté par le Sénat en première lecture début novembre, apporte des atouts majeurs au monde associatif. Il a été conçu comme l'instrument du changement d'échelle du secteur, constitué de mutuelles, de coopératives, de fondations, mais surtout d'associations. En déterminant le périmètre de l'ESS, la loi lui donne une valeur emblématique. « Elle nous permet de clamer haut et fort que nous créons de l'emploi, et nous donne une crédibilité supplémentaire face à nos partenaires. Elle va nous ouvrir l'accès aux finances », explique Stéphanie Goujon, déléguée générale de l'association Agence du don en nature.

Les associations dépendent pour moitié de financements publics, et pour l'autre moitié de financements privés : recettes d'activités, dons, mécénats, cotisations et 1 % de produits financiers. La ressource publique leur est donc vitale. Ce qui se justifie par leur mission d'intérêt général. Or, ces dernières années, le financement public a été réduit, de 51 % en 2005

à 49 % en 2011. Mais, surtout, il a changé de source : le désengagement de l'Etat s'est traduit par une baisse des subventions, tandis qu'augmentaient les commandes publiques des collectivités territoriales, « dont les petites et moyennes associations [PMA] profitent peu », souligne Carole Salères, conseillère vie associative au ministère du même nom. « La commande publique va finir par tuer la vie associative locale », mettait en garde au début de l'année l'avocate du Haut Conseil à la vie associative (HCVA), Brigitte Clavagnier.

Un cadre pour la subvention

Pour « sécuriser » le financement associatif, la loi ESS a créé une définition de la subvention : à savoir un « ensemble de contributions (...) financières, matérielles ou en personnel », allouées pour « la réalisation d'une action, d'un projet d'investissement, le développement d'activité ou le financement global de l'activité de l'organisme bénéficiaire ». Les projets subventionnés doivent être « mis en œuvre » par celui-ci. Ce qui ne change pas grand-chose à la réalité

de la subvention, ont réagi, déçus, certains acteurs du secteur. Si ce n'est qu'elle est désormais inscrite dans la loi, et c'est une première.

Pour les aider à renforcer leurs fonds propres, la loi ESS élargit les modes de financement sur deux autres axes. D'une part, « la loi facilitera la fusion des associations entre elles, ainsi que leur capacité à recevoir des libéralités, c'est-à-dire des dons et des legs. Elle simplifiera aussi la gestion de leur patrimoine immobilier », explique Valérie Fourneyron, la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative.

D'autre part, la loi veut relancer le « titre associatif ». Cette sorte d'obligation remboursable, qui existe depuis 1985, n'avait que très rarement été utilisée par les associations. Pour la rendre attractive, sa rémunération est rehaussée de 3 % à 5,5 %, à condition que les titres soient conservés sept ans, afin de pérenniser l'investissement. L'Assemblée nationale devrait se pencher, à son tour, sur le projet de loi relatif à l'ESS au printemps 2014. ■

A. RR



Pas sans la recherche et pas sans vous.

En 20 ans, les progrès de la recherche ont permis de guérir 1 cancer sur 2. Aujourd'hui, guérir 2 cancers sur 3 est à notre portée. Mais pas sans la recherche et pas sans vous. Pour atteindre cet objectif d'ici 2025 et sauver encore plus de vies, la Fondation ARC, 1^{ère} fondation française 100% dédiée à la recherche sur le cancer, s'engage à identifier, sélectionner et mettre en œuvre les projets les plus prometteurs.



Faites un don sur www.fondation-arc.org
ou envoyez un chèque à Fondation ARC
BP 90003 - 94803 Villejuif cedex



La collecte s'installe sur le Web

Le « crowdfunding » permet à des internautes, moyennant contrepartie, de soutenir financièrement un projet. Un système bienvenu pour les structures qui manquent de ressources

Sur fond de crise économique et d'augmentation de la pression fiscale, la collecte de dons devient de plus en plus difficile en France, selon la 18^e édition de l'enquête annuelle sur la générosité des Français, publiée mardi 19 novembre par l'association Recherches & solidarités. « Les dons collectés par les associations et les fondations ont augmenté moins vite en 2012, et les tendances pour 2013 semblent fragiles », écrivent les auteurs de l'étude.

Dans le détail, la collecte a progressé de 1% en 2012, à 4 milliards d'euros. Un ralentissement notable, après les hausses de 5,6% en 2011 et de 8% en 2010, années marquées par les importantes campagnes en faveur d'Haiti. Pour 2013, les premiers chiffres de collecte sont jugés inquiétants. « La proportion des indécis augmente dangereusement, notamment parmi les donateurs qui disposent de moyens financiers importants. (...) Les effets des annonces fiscales se font clairement sentir », affirment les auteurs de l'étude. Ils pointent surtout les difficultés des petites associations. « Beaucoup de "petits" collecteurs ne disposent ni d'un grand nombre de donateurs pouvant être relancés, ni d'une forte notoriété, ni d'un réseau de proximité », notent-ils.

Progressivement, le marché de la collecte de dons se coupe en deux. Grâce leur image forte, entretenue à grand renfort de publicité, une quinzaine d'associations surnagent, seules capables de lever plus de 20 millions d'euros par an. Parmi elles, les Restos du cœur, la Croix-Rouge, le Secours catholique, Médecins sans frontières, l'Unicef, la Ligue contre le cancer, Médecins du monde... « Mais pour les petites associations, la collecte devient de plus en plus

difficile », fait remarquer Isabelle Guillemet, présidente d'Enfance et partage, qui compte dix salariés et 250 bénévoles. Pour les acteurs dont la notoriété est faible, la situation est parfois dramatique.

Le financement participatif peut-il leur offrir une planche de salut ? Inventé aux Etats-Unis il y a trois ans, et arrivé en France depuis dix-huit mois à peine, le « crowdfunding » (littéralement

« Ces nouveaux outils de collecte pourraient nous permettre de toucher un nouveau public, plus jeune »

MARIE CARMEN CARLES
directrice du développement des ressources au Secours catholique

« financement par la foule ») permet à des particuliers de soutenir directement un projet sur une plate-forme Internet qui recueille les dons. Selon le cabinet américain Massolution, ce marché devrait bondir de 88% en 2013, pour représenter 3,7 milliards d'euros dans le monde. Il existe déjà plusieurs dizaines de plates-formes de ce type en France.

Aujourd'hui, les projets financés sont généralement des disques ou des films, voire des expérimentations de maraîchage bio ou d'artisanat local. Le donateur reçoit une contrepartie dont

la valeur est proportionnelle à celle du don. Il peut s'agir d'un exemplaire du disque qu'il a aidé à financer ou d'un pot de miel bio, par exemple. Les projets caritatifs défendus par des associations sont rares, même si une dizaine de sites en proposent (My Don, Easycoz, Arizuka, Kisskisbankbank, Ulule, Helloasso...). Pour l'instant, leur notoriété est trop faible pour que le financement participatif représente un relais de croissance crédible pour les associations. Seules 9% des personnes interrogées par Recherche & solidarités ont déjà donné de cette façon et 27% des sondés « en ont déjà entendu parler et déclarent qu'ils pourraient être intéressés ».

Mais demain ? Au sein des associations, les responsables de la collecte suivent de près le phénomène. Ils pensent que le crowdfunding pourrait constituer pour eux une source de financement complémentaire. « La plupart de nos donateurs ont plus de 60 ans, confie Marie Carmen Carles, directrice du développement des ressources au Secours catholique. Ces outils de collecte pourraient nous permettre de toucher un nouveau public, plus jeune. »

M^{me} Guillemet souligne néanmoins l'existence de freins importants : « Sur ces plates-formes, c'est le projet qui est mis en avant, et non l'association. Cela pose problème, car nous avons surtout besoin de ressources qui ne sont pas affectées à un projet précis. De plus, notre but est de construire, dans la durée, une relation de confiance avec le donateur. Et c'est nettement plus compliqué sur Internet, car les internautes zappent vite. » Les commissions élevées prélevées par les sites de crowdfunding (de 5% à 10% des montants collectés) risquent également de constituer un obstacle pour les associations. ■

JÉRÔME PORIER

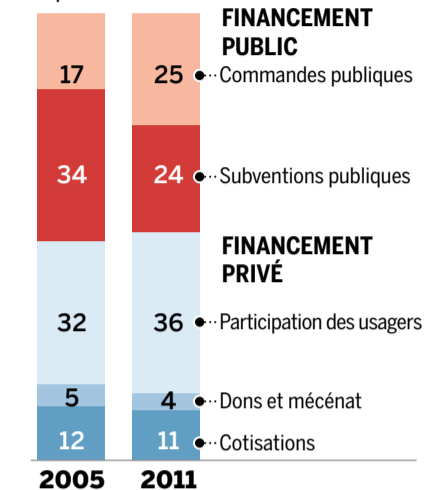
Les chiffres-clés du secteur associatif

POIDS ÉCONOMIQUE

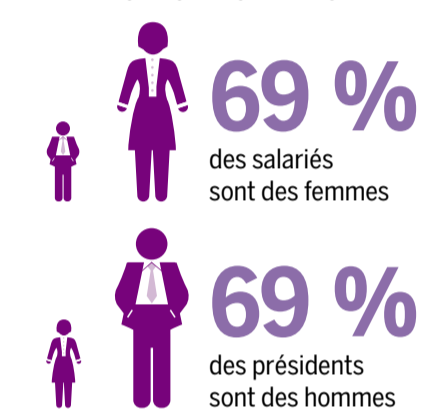
3,2 % du PIB
(85 milliards d'euros)

1,8 million d'emplois
(8 % des effectifs du secteur privé)

NATURE DES RESSOURCES, répartition en %



RÉPARTITION HOMMES-FEMMES



SOURCE : CNRS

Le nouveau visage du mécénat de compétences

Des professionnels venus de l'entreprise offrent du savoir et du temps à des associations : c'est ce que propose Pro Bono Lab

C'est ce qui s'appelle « être passé au crible ». Dans la petite salle où elle a pris place en ce début de matinée, au 23^e et dernier étage du siège de Bouygues Telecom, à Issy-les-Moulineaux (Hauts-de-Seine), Corinne Digard est sous le feu des questions. La vue sur Paris est magnifique depuis les hauteurs de la tour Sequana. Mais la directrice de l'association Orange rouge n'a pas le temps d'en profiter. Elle fixe son regard dans celui des trois salariés de l'entreprise de téléphonie mobile qui lui font face et qui veulent tout savoir des partenaires de sa structure. Qui sont-ils ? Pourquoi travaillent-ils ensemble ? Quelles sont leurs relations ? Les angles d'approche se multiplient, et les réponses sont soigneusement consignées sur ordinateur. L'échange, mené tambour battant, répond à un but bien précis : dégager, d'ici à la fin de journée, des recommandations pour que l'association améliore son fonctionnement et gagne en efficacité.

C'est un peu le nouveau visage du mécénat de compétences – qui permet à des salariés d'apporter, sur leur temps de travail, leur expertise à des associations. En tout cas celui que veut promouvoir Pro Bono Lab. Créée en 2011 par trois étudiants d'HEC aujourd'hui diplômés, l'association propose ses services aux entreprises pour orchestrer cette transmission de savoirs à un rythme intense. « C'est particulièrement dense, les échanges fusent dans tous les sens, on en sort un peu épuisée », reconnaît M^{me} Digard.

Ce n'est pas pour rien que Pro Bono Lab a baptisé ces événements « marathons ». L'association a, en cela, compris une donnée fondamentale : pour favoriser le partage des savoirs en direction du monde associatif, il faut faciliter les choses pour des entreprises dont ce n'est pas la vocation première. « On fait en sorte que la relation soit gagnant-gagnant », explique Antoine Colonna d'Istria, cofondateur de Pro Bono Lab. Est donc proposé un « format court » qui convient aux entreprises, mais implique un défi : parvenir, en une journée, à fournir à l'association des pistes d'action face à une problématique donnée.

Pour ce faire, l'organisme mène une réflexion en amont, notamment avec les asso-

ciations : identification de la thématique à aborder, définition des objectifs, encadrement dans la préparation de la documentation qui sera présentée... « Ils ont une vraie compétence de diagnostic, indique Céline Laurichesse, déléguée générale de la Fondation Bouygues Telecom. Si nous avions dû prendre en main cette partie, cela nous aurait pris beaucoup de temps. En outre, leur méthode a été conçue pour atteindre les objectifs en fin de journée. Ils en sont garants, et c'est très rassurant pour nous. » Pro Bono Lab assure aussi l'encadrement des échanges. Présent dans la salle aux côtés des bénévoles de Bouygues Telecom et de la directrice d'Orange rouge, Yoann Kassi-Vivier, autre cofondateur de Pro Bono Lab, observe, recadre, donne le tempo et synthétise les idées si nécessaire. Un suivi est également réalisé au-delà de la journée elle-même.

Deux ans après le lancement de la méthode, Pro Bono Lab ne cache pas sa satisfaction d'avoir séduit quelques grands comptes, tels la Société générale, Accenture ou Monoprix. Quant aux associations, elles sont très demandées. Une sélection a donc lieu avant chaque marathon. « On leur permet quelque chose d'essentiel : repenser une partie de leur fonctionnement, tout particulièrement dans le développement de compétences sur des fonctions supports, comme la communication, les ressources humaines ou les finances », résume M. Colonna d'Istria.

Lors de la journée organisée pour la Fondation Bouygues Telecom, elles étaient trois à avoir obtenu leur ticket pour le sommet de la tour Sequana. Orange rouge, qui aide des adolescents en difficulté grâce à des projets artistiques, a ainsi pu apprendre à mieux communiquer en direction de ses partenaires financiers. Dans des salles voisines, Ecoscience Provence était accompagnée dans l'élaboration d'un modèle économique pour déployer un réseau de consigne, tandis qu'Action Passeraile invitait les participants à chercher comment mieux fidéliser ses bénévoles. A la clé, pour ces associations, des préconisations précises. Et l'espoir également que quelques-uns de ces volontaires d'un jour, pleins de ressources, les rejoignent durablement comme bénévoles. ■

FRANÇOIS DESNOYERS

SNCF, C'EST AUSSI 1 000 SALARIÉS PRÊTS À AIDER VOTRE ASSOCIATION.

NOTRE MÉCÉNAT DE COMPÉTENCES SNCF : 150 MÉTIERS À DISPOSITION DES ASSOCIATIONS.

RENDEZ-VOUS SUR WWW.FONDATION-SNCF.ORG

SNCF - 2 place aux Étoiles - C.S. 70001 - 92633 LA PLANE SAINT-DENIS CEDEX - R.C.S. BOBIGNY B 552 049 447 - TEMA/PARIS

Ateliers pédagogiques 2.0 entre les murs de Carcassonne

REPORTAGE | Les Pupilles de l'enseignement public de l'Aude proposent des plates-formes numériques de partage à destination des enseignants. Elles misent aussi sur Internet pour aider les élèves malades ou accidentés à garder un lien avec l'école

Depuis cinq ans, les soldats de Charlemagne tiennent le siège de la ville. Dans toute la cité, il ne reste qu'un sac de blé et un porc. Princesse Carcas, qui règne sur la ville, a une idée... » Les enfants de la classe de maternelle attendent, impatients, la suite de cette légende sur la cité de Carcassonne. Au cœur des bâtiments médiévaux, l'histoire prend une saveur différente. A côté d'eux, l'enseignant est serein. Sa séquence pédagogique est construite : après le conte, il y aura un atelier modelage de gargouilles en argile. Les enfants adorent.

Avant d'amener ses élèves en classe patrimoine, il a concocté son menu sur Enseignerlepatrimoine.fr, le site de l'association des Pupilles de l'enseignement public de l'Aude (PEP 11). Depuis plusieurs années,

« Nous avons conçu un site qui permet aux enseignants d'imaginer leur classe patrimoine »

MARTINE GROUSSAUD
animatrice de la PEP 11

cette association départementale parie sur le numérique pour développer des projets ambitieux. « La cité de Carcassonne est un patrimoine exceptionnel. Nous avons conçu un site qui permet aux enseignants d'imaginer la classe patrimoine qui leur correspond, à eux et à leurs élèves », explique Martine Groussaud, enseignante aujourd'hui détachée auprès de l'association.

« Nous avons construit ce site avec les contributions des professeurs venus en visite. Au début, nous les invitions, eux et leur classe. En échange, ils nous laissent leurs fiches de travail pour mutualiser leur savoir-faire », rappelle M^{me} Groussaud. C'est ce qui fait la richesse et la pertinence du site. Des parcours différents y sont pensés, en fonction des programmes et de l'âge des enfants. En maternelle, par exemple, la légende de Dame Carcas connaît un succès jamais démenti ! L'an dernier, 6 800 journées patrimoine ont eu lieu, sachant qu'une journée passée par un enfant compte pour une unité.

« En 2014, nous allons élargir le site Internet à d'autres lieux remarquables, afin d'offrir un outil global aux enseignants, qu'ils travaillent sur le Mont-Saint-Michel ou les châteaux de la Loire », ajoute Gérard Priot, directeur adjoint des PEP 11. Les séquences d'Enseigneraveclepatrimoine.fr devraient aussi s'ouvrir au patrimoine de proximité, parce que « chaque village a son église, son lavoir, son bâtiment », explique-t-on aux PEP 11.



Dessins effectués par des élèves de CM1 et de CM2 lors d'un atelier patrimoine animé par la PEP 11, à Carcassonne.

DR



Dans l'association carcassonnaise, l'approche numérique ne se limite pas à des outils pour les enseignants. Les élèves sont eux aussi choyés. En prenant la direction adjointe des PEP 11 en 2005, M. Priot a développé une plate-forme Internet à destination des élèves qui ne peuvent se déplacer pour aller en classe. « En tant que partenaire de l'école, notre mission est d'aider à la scolarité des enfants qui ne peuvent se rendre dans un établissement, rappelle-t-il. Le service d'accompagnement pédagogique à domicile (Sapad) offre un accès au savoir grâce à des visioconférences, des cours, mais aussi une belle liste d'autres ressources. Sur nos fonds propres, nous avons créé un logiciel qui permet un suivi plus cohérent des enfants malades par les enseignants qui leur rendent visite à la maison. Nous y mettons en ligne de nombreuses ressources pédagogiques pour qu'ils ne perdent pas contact avec les apprentissages et

ne soient pas coupés du monde. » Le logiciel a essaimé dans plusieurs départements, permettant à d'autres PEP d'améliorer leur Sapad.

Bien que fédérées au niveau national, les 95 PEP départementales restent indépendantes et optent pour les missions qui leur semblent essentielles. Avec plus de quarante ans d'existence, la fédération est le deuxième regroupement d'associations partenaires de l'école. « Nous intervenons chaque année auprès de plus de 300 000 enfants, adolescents et familles », rappelle son président, l'inspecteur général honoraire Jean-Pierre Villain. « Depuis une dizaine d'années, les PEP se sont approprié le numérique comme outil de lutte contre les fractures, mais également comme lien pour l'accompagnement des enfants », ajoute-t-il. Ce développement accroît encore la force de frappe de cette large fédération, dont les missions variées illustrent bien la place que

l'école réserve à ses partenaires associatifs.

Mais « si l'approche numérique est importante, elle n'empiète en rien sur l'acte éducatif, qui reste au cœur de notre démarche », ajoute Martine Groussaud. Personne ne doute qu'entre la conteuse de Carcassonne et les enfants il y a un vrai partage. D'ailleurs, jamais les enfants ne repartent sans la fin de leur belle histoire... Retour, donc, au siège de la cité carcassonnaise, où « Dame Carcas décide de nourrir le porc avec le sac de blé et de jeter l'animal dodu par-dessus les remparts... Estimant que le siège ne sert vraiment à rien puisque la ville regorge de vivres, les troupes plient bagage. De joie, Dame Carcas sonne la cloche, ce qui donne à la ville le joli nom de "Carcas-sonne" ». Si la légende se termine sur ces mots, l'imaginaire des petits auditeurs a fait provision d'images, et ça n'a pas de prix pour l'association audoise. ■

MARYLINE BAUMARD

Communautés virtuelles

Communication, animation, collecte de fonds... les grandes ONG sont aujourd'hui à la pointe des réseaux sociaux. Rencontre avec un « community manager » à la Croix-Rouge française

Chaque jour, Kevin Clech, 38 ans, veille sur une communauté de la taille d'une grande ville française. « Community manager » à la Croix-Rouge française, ce jeune homme se doit de « bichonner » les 350 000 visiteurs mensuels du site Internet, les 230 000 fans Facebook et les 160 000 abonnés Twitter de l'association.

Derrière cette fonction, que l'on peut traduire par « animateur de communauté virtuelle », se cache un poste devenu clé pour les organisations non gouvernementales (ONG). Il est bien loin le temps où celles-ci pouvaient se contenter d'un intranet et d'Internet. Aujourd'hui, comme dans n'importe quelle entreprise, leur présence sur les réseaux sociaux est devenue primordiale.

A la Croix-Rouge française, 18 000 salariés et 50 000 bénévoles, la bascule s'est faite il y a cinq ans. Lorsque Kevin Clech est arrivé, en 2009, le profil Facebook de l'association ne comptait que quelques milliers d'abonnés ; sur Twitter, sa présence était encore plus ténue, avec quelques centaines de « followers » tout au plus. « Un petit pôle digital existait, mais le travail de veille et d'animation n'avait rien à voir avec ce qu'il est aujourd'hui », se souvient-il.

« Sentir » les tendances digitales

Embauché pour ses connaissances techniques, acquises au cours de plusieurs années d'expérience dans la création de sites pour des entreprises privées, des associations ou des fondations, M. Clech doit

aussi « sentir » les nouvelles tendances digitales. « Nous sommes présents sur tous les réseaux sociaux "classiques", pour entretenir notre notoriété, surveiller ce qui se dit de nous et pouvoir répondre aux questions des internautes, résume le community manager. Mais nous devons aussi l'être sur les réseaux sociaux de "niche", et ceux qui peuvent être seront les futurs incontournables. » Ainsi la Croix-Rouge française s'est-elle installée sur Instagram et Pinterest, mais aussi sur Line, l'application japonaise de messagerie instantanée, apparue en France il y a quelques mois, et qui, déjà, joue des coudes face à des concurrents plus anciens. « Dès que de nouvelles applications sont utilisées par les internautes français, nous occupons à minima l'espace, avec quelques centaines

d'abonnés, pour sécuriser notre compte et éviter qu'on utilise notre nom, mais aussi pour être prêts à nous déployer rapidement, en cas de succès », précise Kevin Clech.

Une présence active sur la Toile est aussi indispensable pour attirer de nouveaux donateurs, qui arrivent de plus en plus grâce aux réseaux sociaux. En 2011, 100 000 euros avaient ainsi été collectés au profit des sinistrés du tsunami japonais. Deux ans après, ce chiffre a plus que doublé, et c'est déjà 250 000 euros qui ont été versés après le passage du typhon Haiyan aux Philippines grâce à des appels aux dons sur le compte Facebook de l'association. « La collecte digitale, sur Internet et les réseaux sociaux, a été multipliée par dix en cinq ans, précise Kevin Clech. Elle représentait 1 % des

dons lors du tremblement de terre d'Haïti. Aujourd'hui, elle est proche de 10 % : il y a une marge de progression énorme. »

Grâce au réseau de la Croix-Rouge, la plus importante organisation humanitaire du monde, Kevin Clech est aussi en contact avec ce qui se fait de mieux en la matière, notamment de l'autre côté de l'Atlantique. Là-bas, la Croix-Rouge américaine capte directement des dons sur Facebook, iTunes, et même des plates-formes de jeux en ligne. Mais sa petite sœur française n'est pas en reste. En Europe, elle est vue comme la plus active sur les réseaux sociaux. Pour preuves, le nombre de ses fans et la créativité de ses campagnes de communication. ■

CATHERINE ROLLOT

Modes de gouvernance horizontaux, structures à géométrie variable, champs d'action élargis :
le numérique réinvente le fonctionnement du collectif et ses frontières

Connexions participatives

TRIBUNE

Sans surprise, le numérique sous toutes ses formes s'introduit massivement dans le monde associatif, comme il s'immisce dans celui des entreprises et des administrations, et dans la vie quotidienne de chacun d'entre nous.

Certains effets de ce phénomène sont bien connus : possibilité de communiquer massivement à faible coût, simplification des interactions entre les membres de l'association, capacité à porter des initiatives à large échelle (comme dans les forums sociaux mondiaux), mobilisations imprévues autour d'un événement (« smart mobs »)...

Mais ces apports ne reflètent pas la profondeur des recompositions possibles du fait associatif quand ses acteurs s'emparent du numérique. Quatre changements semblent émerger de ce nouvel agencement socio-technique.

Le premier touche à la gouvernance interne des associations. Historiquement, elle est construite sur un modèle délégué, avec une séparation nette entre membres élus bénévoles, dotés du pouvoir de décision, et salariés permanents. La culture du numérique, telle qu'elle existe dans le monde du logiciel libre et des communautés de « hacktivistes » (à l'image du collectif Telecomix, intervenu notamment en Egypte en 2011 pour rétablir des connexions Internet), tend au contraire à favoriser des logiques de décision par consensus et un mode de reconnaissance méritocratique. Les décisions sont soumises à des débats ouverts qui valorisent

ou@-brest, vise à rendre visibles ces initiatives locales et à partager leur « mode d'emploi » pour inspirer d'autres collectifs et essaimer vers d'autres villes. Citons aussi Safecast, né au Japon après la catastrophe de Fukushima, et qui sollicite les internautes pour recueillir des données de radioactivité et établir des cartes indépendantes. Si ces projets intègrent le numérique dès leur conception, d'autres sont portés par des associations « pré-numériques », qui s'emparent des technologies pour mener à bien de nouveaux projets. Ainsi, ATD Quart Monde s'est appuyé sur des outils comme la vidéo ou Skype pour aider des individus en grande fragilité à reconstruire l'estime d'eux-mêmes et à retisser des liens sociaux. Au final, le numérique permet d'augmenter et de diversifier l'innovation sociale et citoyenne.

Enfin, quatrième changement majeur, le numérique participe d'un « floutage » des frontières du monde associatif. Organisés en réseaux, selon des logiques de pouvoir tournant entre pairs, alimentés par des énergies bénévoles, de nombreux collectifs préfèrent rester informels, le statut associatif leur apparaissant comme superflu. C'est le cas, par exemple, de Savoirscom1, collectif engagé autour du partage des biens communs de la connaissance. Ceci facilite également la mise en réseau avec d'autres collectifs, selon des articulations à géométrie variable. C'est ainsi que peuvent s'organiser de grandes mobilisations internationales, comme on a pu en observer en 2011-2012 contre le projet d'accord commercial anti-contrefaçon (Anti-Counterfeiting Trade Agreement, ou ACTA).

Le statut associatif a été créé pour protéger et légitimer des acteurs informels. Aujourd'hui, nous assistons au phénomène inverse, sans qu'aient été évaluées les conséquences sur le caractère « d'école de la démocratie » des associations. Pour autant, ces communautés actives participent très exactement de l'esprit associatif et, de fait, elles en amplifient la portée « hors les murs ».

En bousculant le monde associatif, le numérique lui conserve son caractère ascendant, au plus près des besoins d'un monde en pleine transformation. ■

VALÉRIE PEUGEOT

Valérie Peugeot est présidente de l'association Vecam et membre du conseil d'administration de la Fonda, think tank associatif.

De nombreux collectifs préfèrent rester informels, le statut associatif apparaissant comme superflu

sent ceux dont l'action est reconnue par leurs pairs. Certains parlent même de « do-ocratie ». Cette horizontalité et cette prime à « ceux qui font » peuvent apporter un souffle neuf dans le mode d'organisation des associations. Ainsi le mouvement des Colibris, qui se définissent comme des « individus qui inventent, expérimentent et coopèrent concrètement, pour bâtir des modèles de vie en commun, respectueux de la nature et de l'être humain », a-t-il choisi une gouvernance inédite, caractérisée par un fonctionnement en cercles, une prise de décision par consentement et des élections sans candidats.

Un second changement concerne les sources possibles de financement des associations. Le « crowdfunding », en permettant la levée massive de dons par le biais des réseaux en ligne, a ouvert une source complémentaire – et encore ténue – de financement jusqu'ici réservée aux grandes organisations non gouvernementales (ONG) urgentistes. Les plates-formes pour le financement de projets solidaires se multiplient, certaines spécifiquement destinées aux associations, à l'image d'Easycoz, d'autres plus généralistes, comme Arizuka. Aux Pays-Bas, grâce à la plate-forme Windcentrale, des citoyens ont récolté en moins d'une journée les fonds nécessaires à l'achat de leur propre éolienne. Une diversification dont on ne peut que se réjouir, mais qui risque aussi de modifier les choix d'engagement des associations, incitant celles-ci à choisir des « causes » susceptibles de séduire les foules, ce qui ne coïncide pas nécessairement avec le critère de l'intérêt général. La question d'un risque de désengagement de l'Etat est aussi posée quand on observe le fonctionnement d'une plate-forme comme Citizeninvestor, sur laquelle les municipalités soumettent à la générosité des internautes les projets dont elles ont du mal à boucler le financement.

Autre transformation, à classer sans hésiter du côté des bonnes nouvelles, le numérique permet un changement d'échelle de l'action associative et ouvre les champs du possible de la créativité sociale. C'est bien entendu vrai en matière de partages de savoir, comme l'illustre l'encyclopédie contributive Wikipédia ou la cartographie participative Open Street Map. Mais aussi d'actions en proximité dans les territoires, avec des projets menés entre voisins à l'échelle d'un quartier, par l'intermédiaire d'une plate-forme en ligne comme celle de Change by Us, à New York. Le wiki des « recettes libres » de Brest,



Photographie : Rob Payne. ILLUSTRATION : PARIS

Pour faire face aux problèmes de logement, nos experts sélectionnent les projets les plus efficaces et innovants, comme celui de François, à Alençon : proposer aux jeunes défavorisés des solutions pour se loger et disposer de quittances de loyer, nécessaires pour trouver un emploi.

Soutenez nos actions. www.fondationdefrance.org

Fondation
de
France

Les questions de société
méritent des réponses.

“

Valoriser les associations : un enjeu, trois réponses ”

S'associer pour résister, proposer, expérimenter, mettre en œuvre : le fait associatif est indispensable à la vie démocratique, à la solidarité et à la vitalité des territoires. Il s'appuie sur la liberté de l'individu et la force du collectif, en mettant les personnes en réseau et en construisant des plateformes de collaboration. Les associations sont le premier laboratoire d'innovations sociales. Grâce à elles les droits et la dignité des personnes sont reconnus en actes, grâce à elles se construit le pouvoir d'agir des citoyens. C'est pour que leurs fonctions essentielles soient connues, reconnues et accompagnées que la Fonda, l'Avise et la CPCA travaillent côte à côte.



Laboratoire d'idées du monde associatif fondé en 1981, la Fonda mobilise des expertises de tous horizons pour comprendre et valoriser le fait associatif, dans ses multiples dimensions : démocratiques, économiques, sociales ou sociétales.

A la Fonda, nous observons chaque jour la contribution massive des acteurs associatifs à la transformation de la société. Pour les aider à jouer pleinement ce rôle, nous animons, depuis 2010, un exercice participatif de prospective.

En croisant les regards et les pratiques, en se faisant plateforme d'intelligence collective, en bousculant les conformismes de pensée, la Fonda a pour ambition de préparer le terrain pour l'expérimentation comme pour la décision politique.

Présidée par Yannick Blanc, la Fonda est reconnue d'utilité publique.

www.fonda.asso.fr



Depuis 2002 l'Avise agit, avec ses partenaires, en faveur du développement de l'économie sociale et solidaire (ESS), créatrice d'activités innovantes et d'emplois de qualité.

Agence d'ingénierie et centre de ressources pour l'émergence et le développement des structures d'utilité sociale, l'Avise propose information, qualification, outillage, expertise et expérimentation sur de nombreuses thématiques :

- Accompagnement associatif
- Entrepreneurat social et d'ESS
- Innovation sociale
- Insertion par l'activité économique
- Achats socialement responsables
- Accès aux financements européens
- Impact social...

Présidée par Hugues Sibille, l'Avise est une association créée par la Caisse des Dépôts et les grands acteurs de l'économie sociale. Elle compte 35 salariés.

www.avise.org



Regroupement volontaire de 600 000 associations, la Conférence permanente des coordinations associatives a pour objet de rassembler et promouvoir les associations qui défendent une vie associative d'intérêt général.

Les travaux de la CPCA s'organisent autour de 4 grands axes : l'engagement, l'emploi, l'économie et le dialogue civil. Leur vocation est d'identifier des stratégies communes, des démarches volontaires de coopération et de conduite du changement.

Ils sont conduits par les 16 organisations thématiques nationales et les 20 coordinations régionales qui structurent le mouvement associatif. La CPCA représente les associations auprès des pouvoirs publics.

Elle est présidée par Nadia Bellaoui, secrétaire nationale de la Ligue de l'enseignement.

www.cPCA.asso.fr

Ils nous soutiennent

